

ACTION URGENTE

UNE JOURNALISTE DÉTENUE SANS INCULPATION EN IRAN

Hengameh Shahidi, une journaliste arrêtée le 30 juin, est actuellement détenue sans inculpation à la prison d'Evin à Téhéran, la capitale iranienne. Elle risque d'y subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion, car elle est détenue pour n'avoir fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

Hengameh Shahidi, âgée d'environ trente-quatre ans, appartient au Parti de la confiance nationale, un parti politique d'opposition dirigé par le religieux réformiste Mehdi Karroubi. Amnesty International est convaincue que son arrestation est liée à l'élection présidentielle controversée qui s'est tenue en Iran le 12 juin. Cependant, on ignore si elle est détenue en raison de son travail journalistique ou de ses activités politiques.

Hengameh Shahidi souffre d'une pathologie cardiaque qui nécessite un traitement médical régulier. On ignore si elle reçoit les médicaments appropriés en détention. Elle n'a pas été autorisée à consulter son avocat et n'a pu rencontrer sa famille qu'une seule fois depuis son arrestation. Elle a d'abord été placée en détention à l'isolement pendant environ cinquante jours dans la section 209 de la prison d'Evin, qui dépend du ministère du Renseignement. Selon un rapport envoyé à Amnesty International, elle a téléphoné à ses proches le 22 août et leur a indiqué qu'elle avait été transférée dans une cellule avec une autre femme mais qu'elle était toujours interrogée.

Selon des articles de presse, Hengameh Shahidi a entamé une grève de la faim le 25 août afin de protester contre l'attitude des personnes qui l'interrogent. Elle subirait des pressions visant à lui faire avouer des « *relations immorales* » avec des hommes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Hengameh Shahidi, qui est détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exhortez les autorités à la protéger de la torture et de toute autre forme de mauvais traitement pendant sa détention ;
- demandez qu'elle soit autorisée sans délai à rencontrer son avocat et ses proches, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 OCTOBRE 2009 À :

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Sadeq Larijani
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737,
République islamique d'Iran

Courriers électroniques : *via son site*

Internet :

<http://www.dadiran.ir/tabid/81/Default.aspx>

px

(dans le premier champ comportant une étoile, inscrivez votre prénom, dans le deuxième, votre nom de famille et, dans le troisième, votre adresse électronique ; collez votre appel dans le grand cadre)
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Responsable du Comité parlementaire

spécial pour le réexamen des arrestations effectuées après l'élection :

Parviz Sorouri
Majles-e Shoura-ye Eslami
Baharestan Square
Tehran, République islamique d'Iran

Fax : + 9821 33440 309

Courriers électroniques : sorouri@majlis.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur,

Copies à :

Secrétaire général du Parti de la confiance nationale :

Mehdi Karroubi

Courriers électroniques : *via son site Internet :*

<http://www.etemademelli.ir/contactus/>

(premier champ : nom ; cinquième champ : objet ; texte dans le grand cadre)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE JOURNALISTE DÉTENUE SANS INCULPATION EN IRAN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours des jours qui ont suivi l'annonce, le 13 juin 2009, de la victoire du président sortant Mahmoud Ahmadinejad à l'élection présidentielle, des centaines de milliers d'Iraniens ont pris part à des manifestations massives et généralement pacifiques dans tout le pays afin de contester l'issue du scrutin. Les autorités ont rapidement restreint les libertés d'expression, d'association et de réunion ; les télécommunications et l'accès à Internet ont été fréquemment interrompus. Elles ont interdit aux journaux iraniens de publier des informations sur les troubles affectant l'ensemble du territoire et les journalistes étrangers n'ont plus été autorisés à circuler dans la rue, leurs visas n'ont pas été renouvelés et certains ont même été expulsés d'Iran.

En réaction aux manifestations massives, les forces de sécurité – notamment les *bassidji* (miliciens volontaires) – ont été largement déployées. Environ 4 000 personnes ont été arrêtées dans les trois ou quatre semaines qui ont suivi l'élection du 12 juin, parmi lesquelles des politiciens de premier plan proches des candidats à l'élection présidentielle Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi, ou de l'ancien président Khatami, qui soutenait la campagne de Mir Hossein Moussavi. Certains défenseurs des droits humains, ainsi que des journalistes, ont aussi été arrêtés. Ils n'ont pas pu consulter d'avocat mais ils ont reçu, pour la plupart, la visite de membres de leur famille.

Les forces de sécurité ont eu recours à une force excessive et fait usage d'armes létales : des dizaines de manifestants ont été tués et des centaines d'autres ont été blessés. Certains sont morts des suites de leurs blessures. D'autres personnes, mortes ou blessées, ont été victimes des actes de torture et des autres mauvais traitements infligés en détention.

Les procès collectifs de centaines de personnes qui ont débuté le 4 août 2009, notamment celui qui s'est tenu le 25 août, étaient totalement iniques. Des détenus ont passé des « aveux » relatifs à des accusations formulées en termes imprécis au sujet de faits qui ne sont souvent pas des infractions pénales prévues par la loi. Ces « aveux » – obtenus, semble-t-il, sous la contrainte – ont été déclarés recevables par la cour. Certaines de ces séances d'« aveux » ont été diffusées à la télévision, souvent avant la tenue du procès. Certains accusés pourraient être condamnés à mort.

Des responsables iraniens ont confirmé que certaines des personnes arrêtées à la suite des manifestations qui ont suivi l'élection avaient été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements et que ces violations s'étaient déroulées dans un centre de détention au moins, celui de Kahrizak, à la périphérie de Téhéran. Le 29 juillet, le guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, en a ordonné la fermeture et le directeur d'un centre de détention ainsi que trois gardiens, qui travaillaient probablement à Kahrizak, auraient été démis de leurs fonctions, et peut-être arrêtés. Le 15 août, Parviz Sorouri, le responsable du Comité parlementaire spécial pour le réexamen des arrestations effectuées après l'élection, a indiqué à l'agence de presse ILNA que 12 policiers et un juge impliqués dans le transfert des détenus à Kahrizak seraient arrêtés et jugés « *car ce centre de détention était destiné à accueillir des trafiquants de stupéfiants* ».

Amnesty International a recueilli des informations corroborant une déclaration de Mehdi Karroubi dans laquelle celui-ci a dénoncé les actes de torture, y compris les viols, infligés à des détenus – hommes et femmes – par des membres des forces de sécurité. Dans un premier temps, ses allégations ont été niées par Farhad Tajari, un membre du Comité parlementaire spécial, mais le 26 août 2009, un autre membre de cette instance a déclaré au site Internet Parleman News, sous couvert d'anonymat : « *Il est désormais absolument évident pour nous que certains des détenus arrêtés après l'élection ont été violés au moyen de matraques et de bouteilles.* »

AU 231/09 MDE 13/093/2009, 2 septembre 2009

AMNESTY
INTERNATIONAL

